ORDRE DU JOUR

- 1 Création règlement de fonctionnement Point Rencontre Jeunes
- 2 Modification règlement intérieur services restauration scolaire, accueil périscolaire, extrascolaire
- 3 Instauration d'un régime d'équivalence des heures lors des séjours de vacances ou minicamps
- 4 Recrutement de contrats d'engagement éducatif pour besoins saisonniers
- 5 Versement du « bonus attractivité » au personnel encadrant les enfants ou occupant des fonctions de direction en Etablissement d'Accueil du Jeune Enfant (EAJE)
- 6 Budget Principal 2025 : subventions associations
- 7 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 Budget annexe Lotissement communal « Chemin de la Scierie »
- 8 Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2024 –Budget Principal
- 9 Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement : Budget Lotissement communal « Chemin de la Scierie »
- 10 Affectation du résultat 2024 de la section de fonctionnement : Budget PRINCIPAL
- 11 Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025
- 12 Construction d'un bâtiment pour l'accueil des activités sportives et de loisirs non compétitives « BATASSO » Autorisation de Programme Crédits de Paiements
- 13 Travaux d'aménagement du centre-bourg : Autorisation de Programme Crédits de Paiements
- 14 Construction d'une Maison des sports de combats : Autorisation de Programme Crédits de Paiements
- 15 Mobilité douce programme AVELO : Autorisation de Programme Crédits de Paiements
- 16 Travaux de rénovation ECLAIRAGE PUBLIC : Autorisation de Programme Crédits de Paiements
- 17 VIDEO PROTECTION : Autorisation de Programme Crédits de Paiements
- 18 Vote du Budget Primitif 2025 : Budget annexe Lotissement communal « Chemin de la Scierie »
- 19 Vote du Budget Primitif 2025 : Budget Principal
- 20 MOTION : Défense de nos traditions suite à la décision de la Commission Européenne de saisir la Cour de Justice de l'Union Européenne d'un recours en manquement contre la France concernant la règlementation de la chasse du pigeon ramier (palombe) au filet

Pour information:

- Décisions prises dans le cadre de l'article L. 2122-22 du CGCT